

<b>Département de l'Orne</b> --- <b>Arrondissement d'Alençon</b> --- <b>Commune de Chailloué</b> --- <b>5 place de la Mairie – 61500</b>	<b>COMPTE RENDU</b>  <b>DU</b>  <b>CONSEIL MUNICIPAL</b>  <b>Commune de CHAILLOUE</b>
--	---

L'an deux mil quinze, le trente mars à vingt heures. Le Conseil Municipal de la Commune de Chailloué dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de Chailloué, sous la Présidence de Monsieur Marcel Riant, le Maire.

Etaient présents : Mesdames MAACHI Christine, BOURGERIE Séverine, BARBIER Catherine, COTTEREAU Paméla, LEPRIEUR Manuëla et Messieurs POTTIER Marc, Riant Marcel, CORU Vincent, RAISON Christophe, ROBLIN Bruno, LEBOË Pierrick, GALLOT Jérôme et TABUR Denis.

Excusées : Mme COESNON Martine donnant pouvoir à M. Riant Marcel.

Absents : Mme DE STOPPELEIRE-BOUSSAUD Françoise.

1) Compte rendu de la séance du 9 février 2015 : Adopté.

2) ASSAINISSEMENT : Transfert de compétence vers la CDC des Sources de l'Orne. Mise à jour des plans. Adopté.

3) SECRETARIAT : Passage au poste d'Adjoint Administratif 1<sup>er</sup> classe. Adopté.

4) SALLE POLYVALENTE : Le conseil municipal retient la proposition du cabinet d'architecte AUAO (Alençon) pour l'aménagement et de réhabilitation de la salle polyvalente. Le permis de construire est déposé (délai porté à 6 mois).

5) BUDGET 2015 : Votes le mercredi 8 avril 2015 à 20 h 00.

6) IMPOSITION DIRECTE LOCALE : Le conseil décide le maintien des taux 2014 en 2015.

7) SUBVENTION 2015 : Le Conseil municipal a voté les subventions aux associations proposées par la commission des Finances du 16 février 2015.

8) RESTAURANT SCOLAIRE :

- Suite à l'inspection du 24 février dernier, l'aménagement des locaux est correcte, les équipements sont adaptés, les conditions de stockage sont correctes, la cuisine est propre.
- Le laboratoire LTSA a procédé au contrôle microbiologique. Conclusion : les résultats sont satisfaisants.

9) EFFACEMENT DES RESEAUX :

- Prévus en 2015 sont : la Rue d'Aunou, l'impasse des Charitons et le chemin de la Mare.

10) PPRI (Plan communal de sauvegarde) :

- Obligation pour la Maire de faire : la détection des dangers potentiels sur la commune, d'identifier les risques (neige, tempête, accidents de la circulation...) et des établissements sensibles.

11) LYCEE AGRICOLE DE SEES : Convention d'intervention sur l'ancien stade municipal.

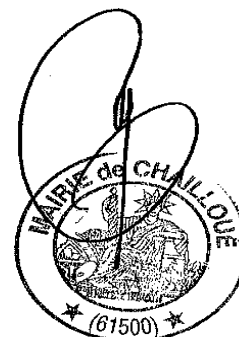
12) DELEGATIONS : Le maire prend un arrêté pour abroger les délégations du 1<sup>er</sup> adjoint.

13) COMMUNE NOUVELLE CHAILLOUE-NEUVILLE PRES SEES – MARMOUILLE :

- Elaboration d'une chartre en collaboration avec les 3 communes : les conseils municipaux restent en place jusqu'en 2020, le maintien des écoles, le lissage des taux d'impositions sur 12 ans.

14) COMITE DES FETES : Une chasse aux Œufs est préparée par les conseillers et le Comité des Fêtes aura lieu, Dimanche 5 avril 2015 (le matin).

Séance levée à 22 h 15.



|